

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture reviendra à la Chambre demain, et je . . .

M. Althouse: Est-ce la politique du gouvernement?

M. Mulroney: . . . lui transmettrai la question du député.

A propos de la politique du gouvernement, le député doit bien admettre qu'aucun gouvernement n'a jamais fait autant pour les agriculteurs que celui-ci en aussi peu de temps.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1500)

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à l'exception de deux, les pétitions présentées par les députés le lundi 9 novembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition présentée par le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition que le député de York-Est (M. Redway) a déposée auprès du greffier n'est pas non plus conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

M. le Président: Conformément à l'article 87(2) du Règlement, il est de mon devoir de déposer sur le bureau des extraits des procès-verbaux des réunions du Bureau de régie interne approuvant les budgets de certains comités permanents et législatifs.

* * *

[Français]

LES HANDICAPÉS

PROCLAMATION DE LA DÉCENNIE DES PERSONNES HANDICAPÉES AU CANADA

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, en conformité de l'article 47(2) du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles un document en vertu duquel le gouvernement du Canada déclare la période 1983-1992, la décennie des personnes handicapées au Canada.

Déclarations de ministres

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES PERSONNES HANDICAPÉES—LES INITIATIVES ET L'AIDE GOUVERNEMENTALE—DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

L'hon. Benoît Bouchard (secrétaire d'État): Monsieur le Président, il y a 37 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait une déclaration historique, la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les 30 articles de cette Déclaration définissent un cadre général des droits et libertés. Elle englobe les droits et libertés les plus souvent mentionnés et les plus chers traditionnellement aux hommes, droits essentiels pour garantir la liberté individuelle dans la société.

Pour sa part, le Canada a la volonté profonde et permanente de respecter les principes énoncés dans cette Déclaration universelle. Le meilleur exemple de cette volonté tient peut-être dans la décision que nous avons prise, nous Canadiens, d'enchâsser la Charte des droits et libertés dans la Constitution du Canada. Car c'est en liant indissolublement cette Charte au droit suprême du Canada que nous avons manifesté la volonté de notre peuple de faire de la justice sociale et de la dignité humaine une réalité pour tous les Canadiens. Il ne s'agit pas là simplement de belles paroles ou d'abstractions juridiques. Il s'agit de la volonté de notre nation tout entière de vivre en harmonie et de prospérer collectivement. C'est donc un important exemple vivant de notre aspiration collective à une plus grande harmonie au sein de la collectivité mondiale.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: La Déclaration universelle a été l'un des premiers documents internationaux à reconnaître la nature évolutive des droits humains. Comme le dit son préambule, elle proposait:

L'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations.

Ce texte est à maints égards devenu un catalyseur et un étalon pour les États, et il les a incités à faire progresser les droits de l'homme en leur permettant de prendre la vraie mesure des progrès accomplis. Nous avons donc d'excellentes raisons d'honorer et de commémorer les symboles et l'esprit de cet important document.

[Français]

Aujourd'hui, en ce 37^e anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle, j'ai l'honneur, monsieur le Président, d'annoncer une nouvelle initiative du gouvernement, une initiative qui répond directement aux préoccupations des Nations Unies et qui est dans le droit fil de l'engagement historique du Canada face aux droits de la personne. Cette initiative concerne une fraction très importante de la population canadienne, à savoir les personnes handicapées.

Plus tôt cet après-midi, j'avais le privilège de déposer, monsieur le Président, la Déclaration des Nations Unies sur la décennie des personnes handicapées.